



LDA53

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL
D'ANALYSES DE LA MAYENNE

Guide de prélèvement pour un échantillon d'eau



hydrologie



Avant d'effectuer un prélèvement, il est important de bien se laver et se désinfecter les mains.

Réalisation d'un prélèvement pour une analyse bactériologique (à réaliser en premier)

1. Enlever, s'il y a lieu, les filtres ou brise-jet du robinet
2. Stériliser l'extrémité du robinet à l'aide d'un chalumeau ou d'une lingette désinfectante (alcool à 90°).
3. Laisser couler l'eau abondamment pendant au moins 1 minute
4. Remplir à 90% le flacon additionné de thiosulfate de sodium** (NE PAS RINCER le flacon), en prenant soin d'éviter toute contamination : ne pas souiller le bouchon ou l'intérieur du flacon en évitant tout contact
5. Fermer le flacon et l'agiter délicatement par quelques retournements
6. Identifier le flacon
7. Placer le prélèvement dans des conditions réfrigérées (entre 2°C et 8°C) jusqu'à l'acheminement au laboratoire

Réalisation d'un prélèvement pour une analyse physico-chimique

1. Laisser couler l'eau abondamment pendant au moins 1 minute*
2. Remplir le flacon à ras bord
3. Fermer et identifier le flacon
4. Placer le prélèvement dans des conditions réfrigérées (entre 2 et 8°C) jusqu'à l'acheminement au laboratoire

* Dans le cas d'analyses de métaux, nous consulter pour les préconisations de prélèvements.



Flacon de 1 L
stérile avec
du thiosulfate de
sodium**, pour
les analyses
bactériologiques



Flacon de 1 L
pour analyses
physico-chimiques

** Agent réducteur qui inhibe l'action de l'oxydant tel que chlore, chloramine, brome ou ozone. Peut être utilisé même si l'eau ne subit aucun traitement.

Les prélèvements doivent être déposés au laboratoire, le jour même du prélèvement (lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h30). Il est nécessaire de les transporter dans une glacière contenant des plaques réfrigérantes, à l'abri de la lumière. Chaque échantillon doit être accompagné d'un formulaire de demande d'analyses (à télécharger sur www.Lda53.fr).

Attention : en cas de besoin de résultats officiels (pour des raisons juridiques par exemple), le prélèvement doit être réalisé par un organisme agréé. Le LDA53 peut vous accompagner dans cette démarche.